

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 58/2026

Objet : Ressources humaines- Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger-COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSON Jean-Luc -BABILLON Agnès- - BRET Marie-Carmen -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie

Excusés : ROBIN Christelle, VAN DE VELDE Jean-Pierre- MONDON Christophe

Procurations : ROBIN Christelle à CHAMPELET Anthony, VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle, MONDON Christophe à COMBRISSON Jean-Luc

Géraldine CAMU a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant qu'il convient d'adopter le tableau des effectifs mis à jour, revisité comme suit, dont il a été décidé de l'actualiser en concordance avec les postes permanents aujourd'hui occupés ou à occuper,

Considérant le recrutement d'un agent technique titulaire par mutation afin de renforcer l'équipe technique,

Considérant l'avancement de grade par promotion interne de la rédactrice principale territoriale première classe,

Il est proposé au Conseil municipal le tableau fixé comme suit (voir page suivante) :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	Envoyé en préfecture le 23/09/2026 Reçu en préfecture le 23/09/2026 Publié le 23/09/2026 ID : 026-212600969-20260917-D58_2026-DE		
Filière administrative						
Secrétaire générale de mairie	Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	35H00	Non vacant
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	1		
			Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe			
			Rédacteur territorial			
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	35H00	Non vacant
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00	Non vacant
Secrétaire comptable	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00	Non vacant
Filière technique						
Responsable technique	Adjoint technique territorial	B	Technicien principal de première classe	1	35H00	Vacant
		B	Technicien principal de deuxième classe			
		B	Technicien			
		C	Agent de maîtrise			
		C	Adjoint technique principal de première classe			
		C	Adjoint technique principal de deuxième classe			
		C	Adjoint technique			
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Non vacant
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Non vacant

Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	Envoyé en préfecture le 23/09/2026 Reçu en préfecture le 23/09/2026 Publié le 23/09/2026 ID : 026-212600969-20260917-D58_2026-DE		
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial principal de deuxième classe	1	28H00	Non vacant
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial principal de deuxième classe	1	24H00	Non vacant
Responsable de l'école	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial principal de première classe	1	20H30	Non vacant
			Adjoint technique territorial principal de deuxième classe			
			Adjoint technique territorial			
Filière sanitaire et sociale						
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale deuxième classe	1	35H	Non vacant
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale deuxième classe	1	35 H	Non vacant
Filière animation						
Animateur périscolaire	Adjoint territorial d'animation	C	Adjoint territorial d'animation	1	11H	Non vacant

NB : il s'agit de postes permanents.

Un poste est dit « vacant » quand il n'est pas occupé ou qu'il est occupé par un contractuel. Un poste est dit « non vacant » lorsqu'il est occupé par un fonctionnaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte le tableau des effectifs présenté,

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, chapitre 012.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



La secrétaire de séance

Géraldine CAMU

